

Avenant n° 2026-1 À la convention d'objectifs 2026-2029

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie
44850 LIGNE
Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente
Mme Jacqueline LE TEXIER

Association Accueil Enfance

3, allée de Langförden
Les Gattières
44850 LE CELLIER

Représentée par le Président, M. Olivier
MARMIN

VU la convention d'objectifs 2026-2029 signée par les deux parties en décembre 2025 et notamment les articles 4 et 7.

VU la délibération du Comité syndical du 24 juin 2026 fixant le montant des subventions pour l'année 2026

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2026-2029 comme suit :

Article 4

Le montant des subventions attribuées à l'association Accueil Enfance pour l'année 2026 est fixé comme suit :

– Subvention de fonctionnement : 30 000 €, répartie comme suit :

- Périscolaire : 15 000 €
- ALSH : 15 000 €

– Subvention d'investissement : 1 780 €

Cette subvention d'investissement est attribuée pour l'acquisition :

- d'un mini-four pour les ateliers cuisine ;
- de jeux extérieurs (trottinettes, cabanon, but de football, panier de basket).

Elle pourra faire l'objet :

- d'un acompte de 50 % sur présentation des devis,
- du solde sur présentation des factures acquittées.

L'association s'engage à affecter ces équipements à son activité pendant une durée minimale de 5 ans. Toute cession devra faire l'objet d'un accord préalable du SIVOM.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

A Ligné, le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Jacqueline LE TEXIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

A , le

Pour l'association

M. Olivier MARMIN
Président de l'association Accueil Enfance



Avenant n° 2026-1 À la convention d'objectifs 2026-2029

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNE

Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente

Madame Jacqueline LE TEXIER

Association Couffé Animation Rurale

Maison de l'enfance C.A.R

Rue de Bogel

44 521 COUFFE

Représentée par les co-présidentes,

**Mesdames Élodie JAHAN et Marie
BRANDICOURT**

VU la convention d'objectifs 2026-2029 signée par les deux parties en décembre 2025 et notamment les articles 4 et 7.

VU la délibération du Comité syndical du 24 juin 2026 fixant le montant des subventions pour l'année 2026

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2026-2029 comme suit :

Article 4

Le montant des subventions attribuées à l'association Couffé Animation Rurale pour l'année 2026 est fixé comme suit :

– Subvention de fonctionnement : 41 000 €, répartie comme suit :

- Périscolaire : 4 600€
- ALSH : 15 000 €
- Jeunesse : 21 400 €

– Subvention d'investissement : 4 810 €

Cette subvention d'investissement est attribuée pour l'acquisition :

- Table ronde de bureau
- Remplacement d'un poste informatique
- Achat de banquettes et d'un fauteuil pour le LODJ (espace jeunes)

Elle pourra faire l'objet :

- d'un acompte de 50 % sur présentation des devis,
- du solde sur présentation des factures acquittées.

L'association s'engage à affecter ces équipements à son activité pendant une durée minimale de 5 ans. Toute cession devra faire l'objet d'un accord préalable du SIVOM.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

A Ligné, le

A , le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Pour l'association

Mme Jacqueline LE TEXIER

Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

**Mesdames Élodie JAHAN et Marie
BRANDICOURT**

Co-présidentes de l'association CAR

Avenant n° 2026-1 À la convention d'objectifs 2026-2029

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie
44850 LIGNE
Tél. : 02 51 12 20 04
Représenté par La Présidente
Mme Jacqueline LE TEXIER

**Association les petits pas de Jules
VERNE**

Pôle Enfance
289, avenue de Jules VERNE
44850 LIGNE
Représentée par la Présidente, Madame
Fanny LOREAL

VU la convention d'objectifs 2026-2029 signée par les deux parties en décembre 2025 et notamment les articles 4 et 7.

VU la délibération du Comité syndical du 24 juin 2026 fixant le montant des subventions pour l'année 2026

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2026-2029 comme suit :

Article 4

Le montant des subventions attribuées à l'association « Les petits pas de Jules Verne » pour l'année 2026 est fixé comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 95 000 €,
- Subvention d'investissement : 1 600 €

Cette subvention d'investissement est attribuée pour la participation aux achats suivants :

- Signalétique de la crèche,
- Appareil vapeur
- Aspirateur, fauteuil de bureau
- Caisson de rangements
- Chaises enfants

Elle pourra faire l'objet :

- d'un acompte de 50 % sur présentation des devis,
- du solde sur présentation des factures acquittées.

L'association s'engage à affecter ces équipements à son activité pendant une durée minimale de 5 ans. Toute cession devra faire l'objet d'un accord préalable du SIVOM.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

A Ligné, le

A , le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Pour l'association

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Fanny LOREAL
Présidente de l'association